



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

**Séance du 09/12/2024**

**OBJET : Signature d'un protocole d'accord entre la commune de Anse et l'ASL « Les Terrasses d'Attilio » - travaux de maintenance de l'éclairage public**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 23**

**Nombre d'exprimés : 25**

**Date convocation 29/11/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 09 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN

**Absents excusés :** Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

**Procurations :**

Marie-Claire PAQUET à Luc FERJULE

Nathalie HERAUD à Sandrine TROUSSIEUX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Les propriétaires de l'ASL « Les Terrasses d'Attilio » ont demandé, par Assemblée générale en date du 4 février 2023, la rétrocession des emprises et équipements communs détenus par l'ASL au profit de la commune de ANSE, à savoir : la voirie, les espaces verts, les réseaux, les espaces de stationnement, les éléments de mobilier urbain.

Dans sa séance du 30 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le principe de classement des parties communes du lotissement.

Après vérification, des travaux de maintenance des équipements d'éclairage public sont à effectuer préalablement au transfert.

Par le présent protocole, la commune de Anse et l'ASL s'entendent pour transmettre en l'état l'éclairage public dans le cadre de la rétrocession.

La Commune de Anse s'engage à faire réaliser les travaux de maintenance de l'éclairage public par le SYDER postérieurement et à financer les travaux concernés.

En contrepartie, l'ASL « Les Terrasses d'Attilio » s'engage à verser, dès avant la

099/2024

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 069-216900092-20241209-0992024-DE



rétrocession à la Commune de Anse, la somme de 4.622 € pour suite forfaitaire et définitive.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des votants**

1°) **APPROUVE** le projet de protocole d'accord,

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND